

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CPE Les Poussins Ltée	Numéro de permis 2019650	Date d'inspection Le 22 juillet 2021	
Nom de l'établissement CPE Les Poussins		Numéro de téléphone (506) 253-9075	
Adresse 523 rue Principale Clair NB E7A 2G8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des espaces de rangement, des effets personnels et des critères d'affichage. Observation : de la sieste pour les 0-3 ans, du lavage des mains après la sieste et au retour de l'extérieur, de la collation (carrée rice krispies) et du yogourt pour les plus jeune ainsi que pour les jeux extérieurs pour les 4-12 ans.

original signé par

**Pascale Dumont-Levesque**

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

**Le 22 juillet 2021**

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

**Nathalie Ward**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 22 juillet 2021**

\_\_\_\_\_  
Date